

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 18 MARS 2021

**Présents** : Nicolas FEDOU – Gilles VIEULLES – Jacqueline CALASTRENG – Régis ARTIS – Rose-Marie MELENDON – Thomas PORTIER – Stéphane CALGARO – Pierre MAFFRE - Alice VICTOIRE BOSCH – Robert GIUSTI – Joël OULIE – Anne-Marie ROBERT et Magali FLAGEL

**Absents excusés (avec procuration)** Laëtitia AUGUSTIN (procuration à Magali FLAGEL) – Claudie SIMONNIN TOMASEK (procuration à Gilles VIEULLES).

**Secrétaire de séance** : Magali FLAGEL

La séance a été ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

### 1 – FINANCES – Adoption du compte de gestion 2020

Le Conseil municipal a constaté que le compte de gestion établi par le comptable public est conforme au compte administratif de la commune.

Le Conseil municipal a adopté le compte de gestion.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 2 – FINANCES – Vote du Compte Administratif 2020

Le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et des recettes de l'année 2020. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif comme suit :

	REALISATION DE 2020		
	INVESTISSEMENT REALISE	FONCTIONNEMENT REALISE	TOTAL DES DEUX SECTIONS
<b>DEPENSES 2020</b>	186 319,64	968 772,35	1 155 091,99
<b>RECETTES 2020</b>	233 921,41	1 242 363,51	1 476 284,92
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	47 601,77	273 591,16	
REPORT DES RESULTATS DE 2019	- 166 788,72	484 984,47	
RESULTAT DE CLOTURE 2020	- 119 186,95	758 575,63	

<b>RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020</b>	<b>+ 639 388,68</b>
---	---------------------

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté le compte administratif 2020.

Votants : 14 (dont 2 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 3 – FINANCES : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat de clôture de 639 388,68€, le Conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>758 575,63</b>
- Affectation en recettes d'investissement cpte 1068	<b>119 186,95</b>
<b>= Report en recettes de fonctionnement compte 002</b>	<b>639 388,68</b>

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

### 4 – FINANCES : Vote du budget primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2021 conformément aux tableaux ci-dessous :

	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2021	1 723 000,00	1 083 611,32
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2021 REPORTE		639 388,68
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 723 000,00</b>	<b>1 723 000,00</b>

	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2021	940 813,05	1 060 000,00
RESTES A REALISER DE 2020	0,00	0,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	119 186,95	
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 060 000,00</b>	<b>1 060 000,00</b>

<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2021</b>	<b>2 783 000,00</b>	<b>2 783 000,00</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 5 – FINANCES : Mise en place du quotient familial pour la tarification de la cantine et de la garderie

Monsieur le Maire indique qu'un groupe de travail composé des membres du CCAS et de la commission Affaires scolaires a été créé pour travailler sur la mise en place du quotient familial pour permettre une politique familiale fondée sur le principe d'égalité d'accès aux services communaux sans distinction d'origine sociale.

Madame Anne-Marie ROBERT, conseillère municipale en charge de ce groupe de travail, présente aux membres du conseil les travaux effectués. Elle indique les grilles élaborées pour la cantine et la garderie :

### **Tarification de la cantine :**

Tranche	Quotient familial	Tarif par repas pour les enfants de l'école maternelle	Tarif par repas pour les enfants de l'école élémentaire
1	0-600	1,30 €	1,50 €
2	601-800	2,20 €	2,50 €
3	801-1200	3,10 €	3,30 €
4	1201-1500	3,30 €	3,50 €
5	1501 - 1800	3,50 €	3,70 €
6	1801 - 2000	3,80 €	4,00 €
7	> 2001	4,20 €	4,50 €

### **Tarification de la garderie :**

Tranche	Quotient familial	Tarif pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin et après-midi	Tarif pour le mercredi matin et midi
1	0-1000	1,00 €	0,80 €
2	1001-1500	1,50 €	1,00 €
3	>1500	1,80 €	1,20 €

Madame ROBERT indique aussi qu'en cas de non-transmission du justificatif, le foyer se verra attribuer la tranche la plus haute. De plus, tout retard dépassant l'heure de fermeture de la garderie sera facturé 5 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter la nouvelle tarification de la cantine et de la garderie en prenant en compte le quotient familial à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 6 – FONCIER : Acquisition foncière d'un immeuble situé au 20 rue des Ecoles cadastré A534

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'acquérir l'immeuble situé au 20 rue des Ecoles (parcelle A534) d'une contenance de 200 m<sup>2</sup>, il a signé le sous-seing privé comme autorisé par le Conseil Municipal.

Considérant que cet achat permettra de posséder une acquisition foncière, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme sa volonté d'acquérir l'immeuble, décide de l'acquérir selon les conditions financières suivantes :

Prix de vente :	160.000,00 EUR
La provision sur frais de l'acte sauf à parfaire ou à diminuer eu égard les tarifs en vigueur ce jour :	3.600,00 EUR
Honoraires agence charge acquéreur	10.000,00 EUR
Le total s'établit à la somme de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SIX CENTS EUROS (173 .600,00 EUR)	173.600,00 EUR

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 7 – FINANCES : Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées

Monsieur le Maire indique que pour réaliser l'acquisition de l'immeuble situé au 20 rue des Ecoles, une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées selon les caractéristiques suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat :

Montant total du prêt : 175 000,00 euros

Taux d'intérêt du prêt : 0,81% / an

Durée d'amortissement du prêt : 20 ans soit un remboursement annuel de 9 486,71 €

Mode d'amortissement du capital : progressif par échéances constantes calculées en fonction du prêt, de la périodicité et de la durée d'amortissement

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 8 – CONTRAT DE TERRITOIRE 2021 : Abrogation de la délibération 2021-01-02 et demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction d'une passerelle piétonnière traversant le cours d'eau du Merderic

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la demande initiale (délibération 2021-01-02), il propose de solliciter une aide financière pour la construction d'une passerelle piétonnière traversant le cours d'eau du Merderic (le montant total des travaux s'élève à 57 930 € hors taxe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer les travaux pour un montant de 57 930 € hors taxe, sollicite une subvention du Conseil Départemental pour l'aider à financer ces travaux, précise que le montant non subventionné sera prélevé sur les fonds libres de la commune.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 9 – SUBVENTION : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement extérieur de la zone sportive de Villenouvelle

Magali FLAGEL, 3<sup>e</sup> adjointe, expose le projet d'aménagement de la zone sportive de Villenouvelle. L'objectif est d'offrir une zone sportive sécurisée avec un équipement sportif de qualité, aux normes récentes et permettant une accessibilité optimisée pour tous les usagers : adolescents, adultes et seniors...

Elle comprendra notamment un terrain de tennis rénové, un terrain multisports, un skate-park, un street workout, des modules sportifs individuels.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux est estimé à 89 964,36 euros hors taxe. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider l'estimatif budgétaire de 89 964,36 euros hors taxe et de demander une subvention à l'Agence Nationale du Sport.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 10 – SUBVENTION : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de jeux extérieurs pour le parc municipal

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir des jeux extérieurs pour aménager le parc municipal. Le montant de l'opération est estimé à 2 806,80 euros hors taxe. Il propose au Conseil municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décidé d'acquérir les jeux extérieurs pour un montant de 2 806,80 euros hors taxe et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 11 – TERRES DU LAURAGAIS : Approbation du Pacte de Gouvernance

Monsieur le Maire a présenté les grandes lignes du Pacte de Gouvernance adopté par le conseil communautaire de la communauté de communes le 9 février 2021. Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de Pacte de Gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de Pacte de Gouvernance sur la mandature 2020-2026.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 12 – RESSOURCES HUMAINES : Modification de la durée hebdomadaire de travail de deux contrats pour accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux contrats pour accroissement temporaire d'activités, il indique que le Comité technique du Centre de Gestion 31 a rendu un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux contrats de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- Emploi d'adjoint administratif : passage de 19,50 heures à 14,50 heures hebdomadaires.
- Emploi d'adjoint technique : passage de 9,45 heures à 12,60 heures hebdomadaires annualisées

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

## 13 – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal suite à un avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle la compétence du Conseil municipal pour créer les emplois dans la collectivité. Il demande donc au Conseil de créer un poste d'agent de maîtrise principal afin de permettre la nomination d'un agent de la commune suite à un avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Votants : 15 (dont 2 procurations) ; Pour : 15 ; abstention : 0 ; contre : 0.

**Fin de la séance à 20h30.**